



Paris, le 13 janvier 2011

Communiqué de presse

Bouygues Telecom ne répercute pas la hausse de la TVA pour ses clients forfaits mobiles

Bouygues Telecom a décidé de ne pas augmenter les prix de ses forfaits mobiles en ne répercutant pas la hausse de TVA, effective depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les clients Bouygues Telecom verront donc le tarif de leur offre mobile demeurer stable alors que les niveaux de prix sur le marché du mobile vont augmenter sensiblement.

Bouygues Telecom tient ainsi à remercier ses clients forfaits mobiles pour leur confiance et leur fidélité.

Bouygues Telecom appliquera la nouvelle TVA sur ses seules offres fixes ADSL, soit une augmentation de 1,88€ par mois correspondant à la répercussion exacte de la hausse de TVA appliquée au tarif de l'offre Bbox à 29,90€.

Le tarif de la Bbox fibre reste inchangé à 39,90€.

Bouygues Telecom souhaite que cette décision contribue à l'animation concurrentielle du marché du mobile au cours du premier semestre 2011.

A partir du 1^{er} février plusieurs millions de personnes seront libérées de leur engagement chez des opérateurs concurrents. En effet, le tarif de leur offre ayant augmenté, ils pourront, pendant quatre mois, sans frais de résiliation, choisir de rejoindre Bouygues Telecom.

Contacts presse

Brigitte Laurent

01 39 45 39 96

Guillaume Stérin

01 58 17 94 82 gsterin@bouyguetelecom.fr

Pour plus d'informations :

bouyguetelecom.fr

